

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Service Administration générale -
Secrétariat des assemblées
N° 2017-D-155

**MEDIATHEQUE L'ALPHA : CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION
MUSIQUES METISSES, LE COMITE DES
JUMELAGES D'ANGOULEME - VILLES
ETRANGERES ET GRANDANGOULEME**

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n° 186 du 30 mars 2017,
- VU, l'arrêté n°7 du 27 janvier 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en tant que conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre de la promotion de la Culture Africaine à travers la littérature, la musique et la photographie est approuvé la convention de partenariat passée entre l'association Musiques Métisses située 6 rue du Point du Jour BP 60244 16007 Angoulême cedex, le Comité des Jumelages Angoulême – Villes Etrangères (CDJA) situé 2 avenue de Cognac 16000 Angoulême et GrandAngoulême pour la médiathèque L'Alpha pour.

Article 2 – La convention prévoit que le partenariat est basé par la mise en place d'une exposition « Les classes moyennes en Afrique » du 15 mai au 20 juin 2017.

Article 3 – La convention prévoit par ailleurs que GrandAngoulême participera financièrement :

- pour le vernissage du 20 mai 2017 à 100 € TTC
- au coût correspondant à la mise à disposition de 2 membres du personnel de l'Alpha pour le transport et l'assurance de l'exposition et les frais de transport du conférencier.

Article 4 – L'occupation des installations de la médiathèque de l'Alpha est consentie gracieusement à Musiques Métisses et au Comité des Jumelages Angoulême.

Article 5 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **08 juin 2017**
Publié ou notifié,
Le **08 juin 2017**